

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUN 2021 : DELIBERATION N° 62

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETARE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2021 - Projet travaux d'aménagement Quartier du Village Fleuri, rue des Bleuets, rue des Tulipes et rue des Pensées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,
- L2334-40, L 2334-41, et R2334-36 à R2334-38 relatifs à la Dotation Politique de la Ville (DPV),

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine relative à la politique de la ville,

Vu le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 pris pour l'application des articles L1111-8 et L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'annexe du décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015, rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la note d'information émanant du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative à la répartition dotation politique de la Ville (DPV) pour 2021 du 26 février 2021 n° 21-003257-D, listant les communes susceptibles d'être bénéficiaire de la DPV,

Vu la délibération n°297 en date du 22 juin 2015 relative à la signature du Contrat de ville 2015-2020,

Vu la délibération n°57 du 24 juillet 2020 relative à la validation et l'autorisation de signature de l'avenant du Contrat de Ville - Protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant la validité du Contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu l'avenant au contrat de Ville de Maubeuge - Protocole d'engagements renforcés et réciproques,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, tranquillité publique, commerce » en date du 16 juin 2021,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que le contrat de Ville 2015-2020 prorogé à décembre 2020 dont la Ville de Maubeuge est une des signataires, a :

- Déterminé les nouveaux périmètres d'intervention de la Politique de la Ville,
- Précisé qu'il s'appliquait aux quartiers prioritaires de la CAMVS, déterminé par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 précité, lesquels donnant accès aux crédits, et notamment aux crédits spécifiques « Politique de la Ville » de l'Etat,
- Comptabilisé 7 communes en géographie prioritaire dont Maubeuge en ciblant pour Maubeuge les 4 quartiers suivants :
 - ✓ Pont de Pierre
 - ✓ Provinces Françaises
 - ✓ Epinette
 - ✓ Quartier intercommunal Sous-le-Bois/Montplaisir/rue d'Hautmont

Considérant qu'il a été acté la prolongation des contrats de ville jusqu'en décembre 2022, prorogation matérialisée par la validation d'un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés validé par le Comité de pilotage Politique de la Ville de la CAMVS le 12 juillet 2019,

Considérant que ledit Protocole d'engagements renforcés et réciproques proroge la validité du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au projet de loi de finances 2019 adopté en décembre 2018,

Considérant le projet d'aménagement de la rue des Bleuets, de la rue des Tulipes et de la rue des Pensées, situés dans le Quartier du Village Fleuri,

Considérant que ces rues se situent dans le quartier prioritaire de Sous le Bois,

Considérant que l'objectif de ce projet est de reconquérir les espaces publics délaissés afin d'améliorer et de privilégier les déplacements doux de type « vélos et piétons »,

Considérant que ce projet accompagne le bailleur PROMOCIL dans le cadre de son opération d'amélioration du cadre de vie dans le quartier du Village Fleuri,

Considérant que les aménagements prévus se décomposent comme suit :

- **Aménagements de voirie** : afin de sécuriser les carrefours aux croisements des rues des Bleuets, rue des Pensées, et rue des Tulipes, par le biais de plateaux sur élevés munis de signalisation verticale et horizontale, organiser le stationnement des riverains et placer les marquages nécessaires aux vélos

- **Aménagement des espaces publics** : agrandir les trottoirs afin de les mettre aux normes, baliser les passages pour les personnes à mobilité réduite et créer des liaisons douces nécessaires aux déplacements des riverains afin de faciliter leurs déplacements ainsi que des aires de jeux pour enfants, le tout dans une ambiance arborée et paysagère

Que par conséquent, toutes les conditions sont remplies pour que ce projet de travaux d'aménagement soit éligible à la DPV,

Considérant que le coût prévisionnel du projet à la somme de 374 500 € HT,

Que la part de participation de la DPV s'élève à 80% du montant HT du projet, soit 299 600 € HT,

Que par conséquent, la part à charge de la Ville s'élève à 20%, soit 74 900 € HT.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

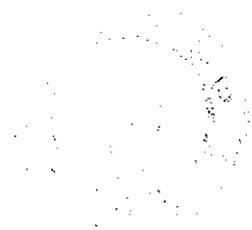
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de travaux d'aménagement de la rue des Bleuets, rue des Tulipes et rue des Pensées du Quartier du Village Fleuri, situé dans le quartier prioritaire de Sous le Bois, ainsi que le plan de financement, qui se présente comme suit :

Poste de dépenses	Dépenses HT	Recettes Prévisionnelles	%	Montants
Aménagement des plateaux et assainissements	125 000 €	DPV 2021	80%	299 600 €
Aménagement des trottoirs et stationnements	85 500 €	Ville de Maubeuge	20%	74 900 €
Réseaux divers et éclairage public	25 000 €			
Espaces verts, clôtures et aires de jeux	115 000 €			
Ingénierie	24 000 €			
Total	374 500 €	Total		374 500 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - **Solliciter** la subvention proposée dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2021 auprès de l'Etat, pour un montant de **299 600 € HT**,



- **Signer** tout document relatif à la contractualisation de l'aide financière,
- **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :